

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE QUATRE, le neuf octobre.

DEVANT Me LUC L'HEUREUX, notaire à St-Hyacinthe, province de Québec.

COMPARAIT:

Monsieur ALBERT COMEAU, commerçant, demeurant à St-Hyacinthe le Confesseur,

Agissant avec le concours de son épouse commune en biens, dame VALEDA BOURGAULT, ici présente et acceptant. ET

Monsieur ARMAND BLANCHETTE, cultivateur, demeurant à St-Présentation. AGISSANT avec le concours de son épouse commune en biens dame EMILIEENNE JOYAL, ici présente et acceptant.

Ci-après nommés " Le VENDEUR "

LEQUEL, par ces présentes, vend avec la garantie ordinaire de droit à monsieur ROLAND DESJARDINS, cultivateur, demeurant à St-Jude.

Ci-après nommé "L'ACQUEREUR".,

à ce présent et acceptant acquéreur, l'immeuble suivant, savoir:

DESIGNATION:

1. Un terrain situé en la paroisse de St-Jude, sur le septième rang, désigné comme faisant partie du lot numéro QUATRE CENT (Ptie 400) au cadastre de la paroisse de St-Jude, mesurant trois quarts d'arpent de largeur, plus ou moins, étant toute la largeur dudit lot, à partir de la rivière Salvail à aller à la première coulée, étant environ trois arpents de long, voisin de Arthur St-Sauveur, d'un



1046701140

133908

No. 133908
Enregistré, le 15

octobre, 1964

à 11.45 heures A. M.

L. Bourgeois
Registreur

coté, et de l'autre coté par la ligne de la Présentation.

Sans bâtisse.

2. Un terrain situé en la paroisse de la Présentation, sur le rang nord Salvail, de forme irrégulière et allant en pointe, borné par un bout à la rivière Salvail, d'un coté la ligne de St-Jude, (cette ligne ayant environ trois arpents de long) et par les autres cotés par la première coulée, faisant partie des lots de terre numéros CENT CINQUANTE SEPT et CENT CINQUANTE HUIT (P157 - P158) au cadastre de la paroisse de la Présentation; plus un terrain voisin, de trois arpents de largeur sur dix arpents de longueur, le tout plus ou moins, borné à la rivière Salvail et à une coulée séparant le dit terrain de celui de Donat Bernard et faisant partie des lots numéros CENT CINQUANTE CINQ et CENT CINQUANTE SIX (P155 - P156) au cadastre de la paroisse de la Présentation.

Sans bâtisse.

TITRES:

L'immeuble vendu appartient au vendeur pour l'avoir acquis avec plus grande étendue par vente de M. Julien Benoit, devant le notaire soussigné, le 18 novembre 1963, enregistrée à St-Hyacinthe sous No. 131420.

DECLARATIONS DU VENDEUR:

Le vendeur déclare:

QUE l'immeuble vendu est franc et quitte de toute charge, privilège ou hypothèque quelconque.

QUE son état matrimonial est comme suit:

Monsieur COMEAU: marié en première noces à dame VALEDA BOURGAULT, qui vit encore, sous le régime de la communauté de biens suivant contrat de mariage devant Me L.A. L'Heureux notaire, en 1923;

Monsieur BLANCHETTE: marié en première noces à dame EMILIENNE JOYAL, qui vit encore, sous le régime de la communauté de biens, suivant contrat de mariage devant Me Brunelle notaire, en 1929.

POSSESSION ET CONDITIONS:

Au moyen des présentes, l'acquéreur pourra jouir et disposer de l'immeuble vendu en propriété et il en aura la possession à compter de ce jour aux charges et conditions suivantes, qu'il s'engage respecter et exécuter, savoir:

1. Payer toutes taxes municipales et scolaires et autres impositions foncières à l'avenir, quitte d'arrérages à ce jour.

2. Prendre les terrains dans leur état actuel, tel quel.

PRIX:

EN OUTRE cette vente est faite pour le prix de TROIS CENTS DOLLARS (\$300.00) que le vendeur reconnaît avoir reçu de l'acquéreur, dont quittance finale.

INTERVENTION:

Aux présentes intervient:

Monsieur ROMEO FORCIER, cultivateur, demeurant à St. Jude.

AGISSANT avec le concours de son épouse commune en biens, dame ROSE ALICE ALLARD, ici présente et acceptant.

LEQUEL, en tant que propriétaire de la Partie du lot numéro NEUF CENT SOIXANTE SEIZE (Ptie 976) au cadastre de la paroisse de St-Jude, située entre le chemin du rang Sud Salvail, et la rivière Salvail, ACCORDE par les présentes, au dit ROLAND DESJARDINS, ici présent et acceptant, en tant que propriétaire de la partie du lot numéro QUATRE CENT (Ptie 400) ci-dessus désignée, un droit de passage à pied et en voiture, en tout temps et à perpétuité, sur la Partie du lot 976 ci-dessus désignée, sur une largeur de douze pieds (12') à prendre le long de la ligne des terres de la Présentation, pour communiquer de son terrain Partie numéro 400, ci-dessus désignée, au chemin du rang Sud Salvail.

DONT ACTE à St-Hyacinthe, numéro trois mille huit cent cinquante trois de ses minutes.

ET LECTURE FAITE, les parties et intervenants signent avec et en présence du notaire soussigné.

(SIGNE)	Albert Comeau
"	Mme Valéda Bourgault Comeau
"	Armand Blanchette
"	Emilienne Joyal Blanchette
"	Roland Desjardins
"	Roméo Forcier
"	Rose-Alice Allard
"	LUC L'HEUREUX, notaire

VRAIE COPIE

Luc L'Heureux notaire